

# ***En direct du conseil municipal de Tramayes du 26/06/2020***

## **Bulletin d'information n° 226**

### **Délégations au maire**

Lors de son élection, le maire obtient des pouvoirs qui lui sont propres comme par exemple le pouvoir de police et le conseil municipal a des compétences qu'il doit assumer comme par exemple la gestion des écoles. Parfois ces compétences sont cédées à d'autres structures ce qui est le cas de la compétence eau qui est gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Grosne

Le conseil municipal peut également décider, afin de faciliter la gestion, de déléguer certains de ses pouvoirs au maire qui pourrait par exemple être autorisé à passer, au nom du conseil municipal, les contrats d'assurance. Les membres du conseil municipal ont pris acte de cette possibilité de délégations et décideront de ce qu'il en est lors de la prochaine réunion.

### **Constitution de la commission communale des impôts directs.**

Cette commission est réunie une fois par an, sur demande du ministère des finances et des comptes publics afin de statuer sur le classement fiscal des nouvelles constructions et des rénovations effectuées. Elle est constituée de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants. Ces personnes sont désignées par le ministère à partir d'une liste de 24 personnes déterminée par le conseil municipal. Ce dernier ayant pris connaissance de cette obligation fera une proposition lors de la prochaine réunion.

### **Fiscalité communale**

Compte tenu des élections municipales, le budget a été voté exceptionnellement très tôt cette année. Son équilibre a pu être obtenu en reconduisant pratiquement la même recette fiscale que l'an dernier. Toutefois, comme les estimations de bases fiscales 2020 n'étaient pas disponibles, il n'avait pas été possible de déterminer les taux d'impositions. Ces informations ayant été communiquées par les services de l'Etat, le conseil municipal a pu voter les taux d'impositions communales 2020 en s'assurant qu'en additionnant les impôts communaux et les impôts intercommunaux le contribuable tramayon n'ait pas d'augmentation autre que celui du coût de la vie entre 2019 et 2020. Le taux 2020 communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 15,22 (15,2 en 2019 et 14,97 en 2018) et le taux 2020 communal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 29,72 (29,53 en 2019 et 29,08 en 2018). Compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation, le conseil municipal n'a plus à se prononcer sur son taux.

### **Garantie d'emprunts pour l'hôpital**

Pour réaliser ses différents travaux, l'hôpital CORSIN a contracté des emprunts dont certains avaient été cautionnés par la commune de Tramayes et le département de Saône et Loire. Suite à la fusion avec l'hôpital de Cluny, l'hôpital a changé de raison sociale pour s'appeler le Centre hospitalier du clunisois. Ce changement impose de confirmer les cautions de la commune, ce que le conseil municipal a accepté.

### **Devis complémentaires pour l'ancienne gendarmerie**

En période de confinement l'avancement des travaux a pu se faire presque sans retard car il n'y avait qu'une entreprise qui intervenait sur le chantier et permettait ainsi aisément le respect des distanciations sociales. Maintenant, plusieurs corps de métiers doivent travailler simultanément, mais, suite à la période COVID, certaines entreprises ne peuvent intervenir selon le planning initial. De fait,

la remise du chantier prévue fin novembre sera retardée. Nous espérons que ces prolongations seront les plus courtes possibles.

Parallèlement, le conseil municipal a accepté les devis complémentaires suivants :

- Travaux de raccordement au réseau électrique pour un montant de 10 101,62 €TTC de la société ENEDIS
- Travaux de raccordement au réseau téléphonique (filaire et fibre) de 3 986,40 €TTC de la société ORANGE
- Travaux de réfection et consolidation du mur d'enceinte de 11 193,82 €TTC de la société DEVERCHERE
- Ajout d'un ballon de secours pour eau chaude sanitaire d'un montant de 7 309,50 €TTC de la société GUERIN

### **Eclairage public**

Les mesures de confinement devenant plus souples, le conseil municipal a décidé de rétablir l'éclairage public selon son mode de fonctionnement normal.

### **Décision budgétaire modificative**

Le conseil municipal a accepté des écritures comptables non prévues dans le budget initial du fait de la vente à l'euro symbolique des installations d'assainissement collectif (lagunes) à la communauté de communes.

D'autre part, le conseil municipal a pris connaissance d'une nouvelle demande de subvention de la part de la cantine scolaire. D'un montant de 7 500 €, cette demande n'avait pas été prévue dans le budget initial ce qui a nécessité, pour son acceptation, une décision budgétaire modificative. Il est à noter que cette nouvelle demande s'ajoute à la subvention de 2 500 € déjà attribuée à la cantine scolaire lors du vote du budget en début d'année 2020.

### **Questions diverses**

Le conseil municipal a désigné Madame Ingrid MONNIER comme correspondant défense de la commune auprès des services de l'Etat. Il a aussi désigné Monsieur Guy PARDON comme délégué élu de la commune auprès du Centre National de l'Action Sociale qui est un organisme auquel adhère la commune afin que les agents municipaux puissent bénéficier d'un service équivalent à un comité d'entreprise.

Constatant que le tabac-presse est toujours fermé depuis plusieurs mois, le conseil municipal décide d'intervenir auprès du tribunal de commerce pour essayer d'activer la procédure de reprise.

« L'outil en main » est une nouvelle association qui a pour but de mettre en relation des collégiens et des artisans retraités afin que ces derniers fassent découvrir leurs métiers aux jeunes. Regroupant des artisans de la communauté de communes, elle cherche un lieu pour s'implanter. Le conseil municipal décide de proposer la cave de l'école élémentaire pour cette activité.

De même pour l'association tramayonne « Vivre au diapason » qui vient d'être créée et qui a pour but de développer l'activité musicale autour du bien-être. Afin de faciliter cette création d'activité, le conseil municipal accepte d'affecter deux pièces de la maison des associations.

### **Ramassage des ordures ménagères :**

La tournée du mardi 14 juillet est reportée au samedi 18 juillet 2020.

## Permanence de l'assistance sociale : coordonnées téléphoniques 03/85/59/03/18

### Calendrier des manifestations :

Lundi 6 juillet 2020, collecte de sang à la salle des fêtes de 14 h 30 à 18 h 30

*En période de confinement la collecte a diminué en quantité, il est donc important de se mobiliser pour augmenter les stocks de sang.*

### BIBLIOTHEQUE

Après une fermeture au public de deux mois, puis un fonctionnement par drive depuis le 18 mai, la bibliothèque de Tramayes rouvre ses portes à partir du **mercredi 1<sup>er</sup> juillet**.

Le port du masque et le lavage des mains à l'entrée de la bibliothèque sont obligatoires.

Seulement 3 personnes à la fois dans la bibliothèque.

Par contre l'accès aux ordinateurs n'est pas autorisé pour le moment.

Rappel des horaires :

mardi 16 heures à 18 h 30,

mercredi 13 heures 30 à 17 heures 00

vendredi et samedi 10 heures à 12 heures

### Association VIVRE AU DIAPASON

Une nouvelle Association Tramayonne voit le jour !

« Vivre au Diapason » va développer la culture, le bien-être et les loisirs sur notre territoire.

Nous vous proposons pour cet été du **rythme**, de la **détente** et de la **bonne humeur** avec des Ateliers ouvert à tous.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement,

L'équipe de « Vivre au Diapason »

ATELIERS MUSICAUX					
	Date	Activité	Public	Horaire	Tarif
J U I L L E T	7/07 (mar)	Percussion	Jeune* et Adulte	17h-18h30	12 €
	8/07 (mer)	Percussion corporelle	Parent/enfant*	10h-11h30	18€ + 5€ supplémentaire par enfant
	10/07 (ven)	Percussion corporelle	Jeune* et Adulte	10h-11h30	12€
	13/07 (lun)	Boomwhackers	Parent/enfant*	14h30-16h	18€ + 5€ supplémentaire par enfant
	29/07 (mer)	Percussion	Parent/enfant*	10h-11h30	18€ + 5€ supplémentaire par enfant
	30/07 (jeu)	Boomwhakers	Jeune* et Adulte	17h-18h30	12€
A O U	4/08 (mar)	Percussion	Jeune* et Adulte	17h-18h30	12€
	5/08 (mer)	Percussion corporelle	Parent/enfant*	10h-11h30	18€ + 5€ supplémentaire par enfant
	11/08 (mar)	Percussion corporelle	Jeune* et Adulte	10h-11h30	12€

T	13/08 (jeu)	Boomwhakers	Parent/enfant*	14h30-16h	18€ + 5€ supplémentaire par enfant
	19/08 (mer)	Percussion	Parent/enfant*	10h-11h30	18€ + 5€ supplémentaire par enfant
	20/08 (jeu)	Boomwhakers	Jeune* et Adulte	17h-18h30	12€

ATELIERS BIEN-ÊTRE ET DÉVELOPPEMENT PERSONNEL					
	Date	Activité	Public	Horaire	Tarif
J U I L L E T	9/07 (jeu)	Méditation	Parent/enfant**	10-11h	18€ + 5€ supplémentaire par enfant
	10/07 (ven)	Initiation à la méditation	Jeune** et Adulte	19h-20h	10€
	16/07 (jeu)	Méditation pleine conscience	Adulte	18h30-20h30	20€
	30/07 (jeu)	Atelier art et méditation	Adulte	9h-11h	25€
	30/07 (jeu)	Initiation à la méditation	Jeune **et Adulte	19h-20h	10€
	A O U T	01 et 02/08	Week-end immersion Thème : « L'ouverture du chakra du cœur »	Adulte	samedi 9h-18h dimanche 9h-17h
6/08 (jeu)		Méditation	Parent/enfant**	10h-11h	18€ + 5€ supplémentaire par enfant
7/08 (ven)		Initiation à la méditation	Jeune** et Adulte	18h30-19h30	10€
8/08 (sam)		Atelier art et méditation	Adulte	9h-11h	25€
12/08 (mer)		Méditation pleine conscience	Adulte	18h30-20h30	20€

\* musique Jeune à partir de 13 ans. musique Parent/enfant à partir de 7 ans.

\*\* méditation Parent/enfant à partir de 5 ans. Initiation méditation Jeune à partir de 15 ans.

### INFOS ET INSCRIPTION

- pour les Ateliers Musicaux : Elodie Cunin 06 12 11 06 02

- pour les Ateliers Bien-être et Développement personnel : Céline Fautrelle 06 70 92 48 84

### LIEU des Ateliers

Maison des Associations, (anciennement périscolaire), chemin de Vannas, 71520 Tramayes - Entrée portail